



Geneva - India Learning Disability Association
Association Genève - Inde pour le retard mental

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ GILDA

à Genève, le 27 octobre 2004

Préambule

Nadine Constantin ouvre la séance à 19h00 et remercie l'ensemble des personnes présentes de leur participation à la première séance du Comité.

Le Comité est réuni au complet à savoir :

- Nadine Constantin ;
- Giuliana Galli Carminati ;
- Samuela Varisco ;
- Yves Legay ;
- Christiane Wolfer ;
- Pierre Delaspre.
- Vincent Kempf ;

et compte Suzanne Stuber comme invitée.

1. Transfert de fond à Vishakhapatnam et ouverture d'un compte à la BCGe au nom de l'association

Faisant suite à la problématique du transfert de fond à Vishakhapatnam évoquée lors de l'Assemblée constitutive, Nadine Constantin informe que tous les versements effectués par les HUG au profit de l'Institution¹ sont arrivés à destination. Cette heureuse nouvelle permet ainsi de consolider le mode opératoire de versement de fond, en l'occurrence un transfert sur un compte de la State Bank of India (SBI). Il n'en demeure pas moins qu'une certaine vigilance doit être adoptée. A cet effet, dans le but de contrôler que les éventuels transferts de fond de l'association GILDA seront bien crédités en Inde, Nadine Constantin et Samuela Varisco, sur le départ pour l'Andhra Pradesh, demanderont à Sarah² un relevé trimestriel de compte par fax. Giuliana Galli Carminati évoque la possibilité d'ouvrir ou de transférer le compte de la SBI à la succursale de Paris en cas de besoin.

Par ailleurs la question du coût des transferts de fond est évoquée : tant la Banque Cantonale que la State Bank of India prélèvent d'importantes commissions, souvent indépendantes du montant transféré. L'association

¹ Lebenshilfe

² Saraswathi Devi Tallapragada, Directrice de l'Institution Lebenshilfe

disposant d'un petit budget, il conviendra de prêter attention à ces prélèvements supplémentaires au cas par cas.

Pierre Delaspre et Nadine Constantin font état de l'ouverture d'un compte bancaire à la BCGe au nom de l'association. Pour ce qui est de la règle de la double signature nécessaire à toute opération sur le compte, une procuration est accordée à Samuela Varisco et Yves Legay. 500 bulletins de versement seront transmis par la BCGe. Vincent Kempf les transmettra à Pierre Delaspre dès réception.

2. Récolte de fonds et utilisation

a) Vente de CD de musique produit par l'Institution

Concernant la récolte de fonds, l'idée de vendre des CD de la musique produite par le cœur et l'ensemble de l'Institution fait son chemin. Un premier devis a été établi pour 200 pièces. Le coût unitaire oscille entre 6 et 8,50 CHF suivant les options (le prix de vente étant fixé à 20 CHF, prix qui se situe dans une moyenne correcte pour ce genre de produit).

Yves Legay se charge de faire établir un deuxième devis.

Nadine constantin et Samuela Varisco se chargent de contacter un studio d'enregistrement à Vishakhapatnam et de revenir mi-décembre avec une composition. La question des droits d'auteur devra lui être posée.

b) Vente de cartes de voeux

La possibilité d'imprimer des cartes de vœux est aussi abordée. Ces cartes auraient pour support des photos de l'Institution. Deux devis pour de telles impressions seront établis par Yves Legay.

c) Organisation de spectacle de danses indiennes

Suzanne Stuber va interroger une amie indienne pour savoir s'il serait possible d'organiser des spectacles de danses indiennes. Mme Stuber participe en effet à de nombreuses manifestations qui ont pour but de faire connaître la culture indienne et qui rassemblent de plus en plus d'européens. Ces derniers étant susceptibles d'être intéressés par l'action de l'association, une sensibilisation pourraient avoir lieu au travers de ces spectacles.

d) Utilisation des fonds pour des constructions dans l'Institution

Pour faire suite à la suggestion de convertir les dons en achat de briques nécessaires à la construction d'un étage supplémentaire d'un bâtiment de l'Institution, cette idée est abandonnée au profit de la construction d'un bloc sanitaire (douches + wc) en raison des risques constructifs d'une surélévation et de l'impérieuse nécessité de pourvoir à des sanitaires (1 seul wc existe aujourd'hui !). Nadine Constantin et Samuela Varisco se renseigneront à ce sujet, en particulier sur le prix d'une telle construction.

3. Communication

a) Plaquette et axe de communication

La question d'une plaquette de l'association est reposée car elle constitue la pierre angulaire à toute communication avec le site Internet. Yves Legay se charge de faire une proposition au prochain Comité.

Plus généralement l'action de communication concernant l'utilisation des fonds récoltés et versés par l'association à Lebenshilfe doit être axée sur la possibilité d'offrir aux personnes bénéficiaires une réelle autonomie tout en gagnant leur vie décentement.

b) Participation à des manifestations culturelles et communautaires

Afin de promouvoir l'existence de l'association, la nécessité de participer à des fêtes de quartiers ou communautaires s'imposent. Le Service culturel de la Ville de Genève ainsi que la Maison des associations de Plainpalais seront contactés par Christiane Wolfer.

c) Exposition de photos aux EPSE

Suzanne Stuber et Christiane Wolfer rappellent qu'elles souhaitent se charger de mettre en place une exposition de photos à La Combe. Des contacts en ce sens vont être pris.

d) Site Web

Pour ce qui est du site Web, Giuliana Galli Carminati informe que Federico Carminati attend de recevoir le matériel (texte+photos) pour une mise en page. Pierre Delaspre se propose de relever les courriers électroniques à l'adresse email de l'association. Les modalités de création d'une adresse email doivent cependant être encore précisées par Federico Carminati

La séance est levée à 20h40 avec chaleureux remerciements aux participants.

La prochaine réunion du Comité est fixée au Mercredi 19 janvier 2005 à 19h00, le lieu reste à préciser et sera communiqué en temps utile aux participants.

Genève, le 31.10.2004. vk

